

Enseignant à l'Etablissement Pénitentiaire pour Mineurs d'Orvault (2 postes)	
Numéro du poste	2026.03
Missions	L'Etablissement Pénitentiaire pour Mineurs d'Orvault accueille des jeunes de 13 à 18 ans. L'Education Nationale prend en charge l'enseignement général et technique pour tous les mineurs détenus, quel que soit le niveau de formation ((circulaire d'orientation n° 2020-057 du 9-3-2020/ Convention Justice-Education Nationale du 15 octobre 2019). L'enseignement a pour objectif : - d'éviter les ruptures scolaires pour les mineurs engagés dans des formations au moment de leur incarcération, - de répondre aux demandes de formation avec un souci d'exigence et d'ambition, en tenant compte des besoins de chaque mineur détenu et de la durée de leur peine, - de permettre aux mineurs d'acquérir, outre les savoirs fondamentaux en référence au socle commun de connaissances et de compétences, les repères indispensables à l'exercice de responsabilités citoyennes, - d'assurer aux détenus l'enseignement nécessaire à l'acquisition des compétences pour préparer les examens nationaux ou si besoin, de chercher les moyens de validation des acquis les plus pertinents pour chacun.
Conditions spécifiques du poste	Pour permettre une plus grande continuité de la scolarité auprès des mineurs détenus, la durée de l'année scolaire est étendue à 40 semaines. L'Enseignant est placé sous la double autorité de l'Education Nationale (DASEN du département) et du directeur des services d'enseignement de l'EPM.
Profil et Qualifications nécessaires	- Individualiser sa pratique et utiliser des démarches pédagogiques adaptées au profil des publics, - S'intéresser aux pratiques relatives à la lutte contre l'illettrisme et au Français Langue Etrangère, - Connaître les modalités de fonctionnement d'un service d'enseignement en établissement pénitentiaire, - Respecter les règles déontologiques et de discrétion liées à la spécificité du milieu carcéral, - Etre capable de prendre le recul et la distanciation indispensables au bon fonctionnement du poste, - Travailler en équipe, être capable d'analyser sa pratique, - Posséder des qualités relationnelles et d'adaptation : écoute, négociation, coopération, implication - Savoir utiliser l'informatique et répondre aux exigences administratives, - Rendre compte de ses activités auprès du Responsable Local de l'Enseignement - Posséder une expérience auprès d'adolescents ou jeunes adultes en difficulté scolaire, - Enseignant du 1^{er} degré, titulaire du CAPPEI ou équivalent (CAPA-SH, CAPSAIS, CAEI)
Indemnité	Indemnité d'enseignement en milieu pénitentiaire 4 130,64 € IFP si CAPPEI ou équivalent 886,80€
Nom et courriel du référent à contacter pour renseignement sur le poste	IEN Ecole inclusive – Catherine PILON Secrétariat 02 51 81 69 43 / ce.0440427a@ac-nantes.fr